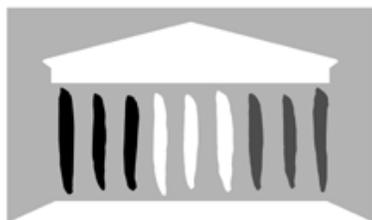


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 3 avril 2025



N° 970

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 17 février 2025.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE

*visant à suspendre les négociations entre l'Union européenne et l'Algérie
et à remettre en cause l'Accord euro-méditerranéen de 2005
établissant une association entre la Communauté européenne
et ses États membres, d'une part, et la République Algérienne
démocratique et populaire, d'autre part,*

(Renvoyée à la commission des affaires européennes)

présentée par

Mme Manon BOUQUIN, Mme Yaël MÉNACHÉ, M. Philippe BALLARD,
M. Guillaume BIGOT, M. Jorys BOVET, M. Sébastien CHENU, M. Jocelyn
DESSIGNY, M. Nicolas DRAGON, M. Marc DE FLEURIAN, M. Michel GUINIOT,
Mme Marine HAMELET, M. Alexis JOLLY, Mme Sylvie JOSSERAND,
Mme Hélène LAPORTE, M. Alexandre LOUBET, M. Matthieu MARCHIO,
M. Patrice MARTIN, Mme Alexandra MASSON, M. Kévin PFEFFER, M. Stéphane
RAMBAUD, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, M. Alexandre SABATOU,

députés.